

# Les + aux professionnels de santé de la MSA Auvergne

## FORFAIT DIÉTÉTICIEN ET PSYCHOLOGUE (FDP)

À travers ce dispositif, la MSA apporte une contribution à l'offre ambulatoire coordonnée et permet d'améliorer l'accessibilité financière et géographique aux diététiciens et psychologues.

### UNE OFFRE PRÉVENTION SANTÉ

- > proposée aux structures d'exercice coordonné disposant d'un(e) diététicien(ne) et d'un(e) psychologue
- > pour améliorer la qualité de la prise en charge et le parcours de soins des patients en situation de fragilité, atteints d'une affection ou d'un trouble nécessitant une prise en charge thérapeutique

### DESTINÉE À DES ASSURÉS DU RÉGIME AGRICOLE

- > Nécessitant une prise en charge urgente sur le plan nutritionnel et/ou psychologique
- > Susceptible de renoncer à l'initialisation des soins pour des raisons financières

*Les situations relevant de la prise en charge dans le cadre des dispositifs « MonPsy », « Renforcement en psychologues des MSP et des CDS » et « Mission retrouve ton Cap » sont exclues du champ du Forfait Diététicien et Psychologue : le FDP est mis en œuvre de façon subsidiaire »*

### POUR RÉPONDRE DE MANIÈRE SOUPLE ET RÉACTIVE À DES BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT

- **après contractualisation** de la structure d'exercice coordonné avec la MSA Auvergne
- **selon des modalités d'inclusion simplifiées** : soins prescrits par un des médecins de la structure d'exercice coordonné, prescription après adhésion du patient
- **avec un financement de la MSA** : forfait annuel versé pour le paiement des consultations diététiques et psychologiques, associées ou pas

Vous souhaitez en savoir plus, le déployer dans votre structure ?  
[preventionsante@auvergne.msa.fr](mailto:preventionsante@auvergne.msa.fr)